

Consignes évaluations CE1
SNUipp63- SUD éducation 63/03
Mai 2010

Le dispositif d'évaluation imposé sans concertation par le ministère de l'Éducation Nationale depuis l'année dernière a davantage vocation à évaluer les écoles et les personnels qu'à aider à la réussite de tous les élèves.

Il s'agit bel et bien de mettre en place un « pilotage du système éducatif par les résultats » (comme le dit notre administration) avec comme corollaires la mise en concurrence des écoles, la valorisation de la seule performance individuelle, le contrôle des pratiques des enseignants.

Au bout du compte, ce dispositif d'évaluation associé à la mise en concurrence des écoles, peut conduire à fragiliser un peu plus les enfants déjà en difficulté.

Le SNUipp et SUD éducation restent attachés à un système diagnostic d'évaluation du type de celui qui existait à l'entrée du CE2 et de la 6^{ème} avec l'ambition d'adapter les pratiques d'enseignement aux besoins et difficultés des élèves et de mettre en place des outils de remédiation avec les enseignants spécialisés des RASED.

Pour faire passer la pilule, le Ministère instaure une prime « pour service rendu ». Au lieu de la mise en place de cette prime au mérite, le Ministre et le gouvernement seraient mieux inspirés de respecter leurs engagements en assurant une augmentation significative des salaires de tous les personnels ainsi que la fin du recours à la précarité dans l'Éducation Nationale.

En conséquence, dans le cadre du dispositif d'évaluations CE1 du printemps 2010, nous appelons les collègues :

- à ne faire passer que les épreuves qu'ils jugeront pertinentes,
- à ne pas transmettre les résultats à l'aide du logiciel ministériel,
- à utiliser les résultats au sein de l'école dans l'intérêt des élèves,
- à informer au niveau du Conseil des Maîtres les parents et l'IEN de ces dispositions.